



Les bars-tabac et l'interdiction totale

Rubrique : actualités - Date : mardi 24 octobre 2006

D'après l'AFP, les députés ont décidé hier « dans le cadre du projet de budget 2007 de baisser drastiquement la taxe sur les jeux traditionnels dans les bars (baby foot, flippers, fléchettes, etc...) » afin « d'aider les bars à se diversifier et à accroître la convivialité de ces lieux pour faire face à la prochaine interdiction de fumer ». L'AFP indique que cette taxe fixée à 5 euros annuels par jeu, se substituera à une taxe communale qui pouvait aller jusqu'à 368 euros par jeu et par an

Dans sa rubrique « la parole aux buralistes et cafetiers » FRANCE SOIR affirme que « entre l'interdiction de fumer dans les bars -tabac et le passage aux 35 heures dans la restauration, les petits commerçants se sentent acculés ». En encart, Bernard Huët, conseiller à l'UDF, « félicite France Soir pour ce qui a été fait sur les bars tabac » et se dit « d'accord avec les buralistes » car « on ne peut pas empêcher les gens de fumer. C'est la liberté de chacun ».

Trois patrons de bars -tabac s'expriment, l'un sur les 35 heures et les deux autres sur le tabac. Paul Chen, La Consigne 10ème « Leur loi est vraiment stupide (...) les petits commerces vont en prendre un coup avec toutes leurs mesures (...) Pour les fumoirs, moi je n'ai pas la place pour une telle installation. Si l'Etat veut nous aider il n'a pas nous accorder plus de remise sur le tabac car il se garde la plus grosse partie pour lui » - Mahmoud Haddas, Tabac de l'Est 10ème « j'ai beaucoup de mal à imaginer que la loi va pouvoir s'appliquer dans les bars tabac (...) il faut bien qu'ils se mettent dans la tête que la cigarette représente 30% de notre chiffre d'affaire. Et si les clients ne peuvent pas fumer ils ne viendront plus consommer au bar (...) déjà avec l'augmentation du tabac, il y a deux ans, j'ai perdu 20% de mon chiffre d'affaire (...) tout cela n'a vraiment aucun sens ».